

AVIS DE CONCOURS ADMINISTRATIFS ET D'ENCADREMENT

SESSION 2020

(Arrêtés du 09 juillet 2019)

- Concours inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux
- Concours inspecteurs de l'éducation nationale
- Concours de personnels de direction

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

- Examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'état
- Concours interne d'attaché d'administration de l'état
- Concours interne de conseiller technique de service social
- Concours unique de médecin de l'éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

- Concours externe, externe spécial, interne de conservateur des bibliothèques
- Concours externe, externe spécial, interne de bibliothécaire
- Concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale
- Concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
- Examen professionnel d'avancement de grade de bibliothécaire hors classe
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

Les inscriptions auront lieu :

**du Mardi 10 septembre à partir de 12 heures
au Jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris.**

Les inscriptions ne sont plus possibles après la date et l'heure indiquées.

Aucune modification ne pourra être apportée par la suite.

ATTENTION : Lors de votre inscription pour l'examen professionnel Attaché Principal et les concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé classe supérieure, vous serez dirigés sur le serveur Cyclades via les sites ci-dessus. Vous devrez alors créer un compte qui permettra la gestion dématérialisée de votre inscription.

Important : la confirmation de votre inscription n'est effective **que si et seulement si** un numéro d'inscription à 10 chiffres vous est attribué pour chaque inscription. Il est conseillé aux candidats d'imprimer l'écran de validation et de vérifier leur adresse électronique avant de valider.

Veillez à indiquer une adresse postale et une adresse électronique valables pendant toute la durée de la session.

IMPORTANT !

Pour les concours sur Cyclades, les pièces justificatives sont dématérialisées sur l'application Cyclades dans votre espace candidat.

Les candidats seront destinataires **à la clôture des inscriptions** d'un dossier papier comprenant les pièces justificatives à retourner.

La date de retour des dossiers sera indiquée sur le verso du document de couleur intitulé « pièces justificatives » de chaque concours.